

**Synthèse des travaux  
pour la plénière du 12 juillet 2007**

La commission 3 « développement territorial » (initialement intitulée « plan pour des politiques nationales et territoriales concertées en faveur des musiques actuelles »), est une commission poursuivant trois objectifs à court terme :

- Susciter et accompagner partout en France la mise en place des concertations territoriales, dans l'esprit du document fondateur,
- Créer les conditions d'une bonne articulation des dites concertations avec le CSMA et l'ensemble de ses commissions sectorielles, en se dotant notamment d'une cellule nationale d'appui pour accompagner ses actions,
- Proposer les actions de communication et de valorisation des travaux du CSMA et de ses commissions auprès de l'ensemble des acteurs concernés.

Depuis le 27 septembre 2006, date de sa première réunion, la commission 3 s'est réunie à 7 reprises (27/09/2006; 14/11/2006; 21/12/2006; 31/01/2007; 13/03/2007; 10/05/2007; 13/06/2007).

Elle a également été à l'initiative de 2 réunions transversales (11/04/2007; 22/05/2007) autour :

- De la remise en chantier de travaux de réflexion sur les lieux de diffusion permettant d'abonder les réflexions engagées par le Ministère pour la réécriture de la « Circulaire Smac », (circulaire susceptible d'ailleurs de s'appliquer à l'avenir à d'autres lieux),
- De la poursuite de la rédaction des annexes au texte fondateur.

Comme ceux des 3 autres commissions, les travaux de la commission 3 doivent non seulement nourrir la réflexion des membres du CSMA, mais également et surtout contribuer à l'accompagnement des acteurs de terrain (tous collèges confondus) afin que ces derniers se dotent progressivement des outils de réflexion et de méthodologie nécessaires à l'évolution du paysage des musiques actuelles sur leurs territoires respectifs.

C'est en effet par la mise en œuvre d'une méthode véritablement participative et structurée, favorisant la coopération territoriale entre institutions publiques et composantes des musiques actuelles que l'expression de besoins communs et la définition d'un éventail de solutions appropriées répondront aux défis à venir.

**Depuis ses premiers travaux, la commission 3 s'est attachée à :**

- o expliciter le cadre général des concertations territoriales, à en préciser la démarche, à en définir les fondamentaux,
- o Edition d'une plaquette d'information téléchargeable,
- o Dans ce cadre, et à titre expérimental avec l'Aquitaine, nous avons testé une série de préconisations concernant la validation d'une Concertation Territoriale.
  
- o procurer une première batterie d'outils (courriers explicatifs, site internet, enquêtes de terrain, ...)
- o Courrier du Ministre aux préfets de région,
- o Courrier du Président aux organisations membres du CSMA,
- o Accompagnement du cahier des charges du site internet.
  
- o poser les bases d'une cartographie des structurations en cours,
- o Lancement d'un état des lieux, via la diffusion d'une enquête expresse,
- o Mise en place d'une procédure de veille,
- o Edition d'une cartographie dynamique (cf site internet)
  
- o capitaliser les premières expériences en vue d'une prochaine valorisation, (processus actuellement en cours)
  - o Aquitaine,
  - o Pays de la Loire, Limousin, Lorraine en attente d'auditions pour le début de la prochaine saison.
  
- o accompagner, au travers de la cellule d'appui, par une présence, une veille ou une action de ses membres, les démarches territoriales en cours,
  - o Aquitaine, Languedoc Roussillon, Lorraine, Haut Rhin, Poitou Charente, Limousin...
  
- o proposer les premières actions de communication,
- o appui au développement du site internet [www.csma-info.fr](http://www.csma-info.fr)
- o édition d'une plaquette de présentation de la com 3
- o présence au printemps de Bourges et émission radio en lien avec la fédération « Féarock »

Au-delà des travaux listés ci-dessus - travaux qui vont maintenant prendre un tour beaucoup plus opérationnel auprès des territoires qui en feront la demande - les réflexions menées par la commission appellent aujourd'hui les remarques suivantes :

- Malgré les lenteurs, voire les difficultés de mise en route, la commission 3 réaffirme sa confiance dans l'« outil CSMA » ainsi que dans la démarche générale des « Concertations Territoriales ». Elle engage vivement les partenaires encore hésitants à s'associer pleinement aux travaux en cours et à faire profiter de leurs informations, de leur expérience et de leur point de vue la réflexion collective. (en se mettant notamment en relation avec la cellule d'appui et/ou en utilisant le site collaboratif)
  
- La richesse des débats en commission, l'attente du terrain désormais palpable, les demandes d'audition en augmentation ainsi que les premiers résultats sur les territoires engagés démontrent que cette méthode nouvelle de co-construction des politiques publiques inaugurent bien – si nous savons la gérer - une démarche aussi inédite que porteuse d'avenir.

➤ Le CSMA et ses commissions ne sont pas des organes paritaires fonctionnant dans une dualité à laquelle le secteur - dans d'autres cadres - est par ailleurs coutumier. Il y a d'un côté les travaux nécessaires menés au sein de la profession entre employeurs et salariés, et d'un autre, cette volonté de construire dans un cadre complémentaire, tri-partite, avec d'autres regards, d'autres méthodes, d'autres calendriers. La commission 3 le voit aujourd'hui comme une richesse à préserver et à encourager.

➤ Il apparaît nécessaire à la commission 3 qu'un processus de « validation » des concertations territoriales se mette en place. Suffisamment souple pour laisser aux acteurs la liberté d'organiser leur réflexion en fonction des spécificités de leur territoires respectifs, raisonnablement précis afin que les fondamentaux décrits dans le texte fondateur soient présents\*. A ce titre, la commission 3 propose que chaque plénière soit l'occasion pour le CSMA de valider les démarches en phase avec les préconisations du cahier des charges. C'est le cas aujourd'hui du processus entamé en Aquitaine, qui a reçu un avis favorable de la commission 3, et pour lequel nous demandons aujourd'hui une validation officielle.

*(\* par exemple et dans un autre cadre, lors de la mise en place des procédures territoriales dites « de pays », la rigueur méthodologique de leur validation ne les a pas empêchés de décliner des projets de développement singuliers adaptés à leurs propres réalités).*

➤ Le développement des musiques actuelles ne saurait se faire par des redéploiements de crédits déjà affectés aux même secteur. Il faut donner un sens au mot « ré-équilibre » et redire haut et fort que le secteur souffre d'une inégalité de traitement que rien ne justifie. Sans interférer dans l'indépendance des acteurs (institutionnels et professionnels), la commission 3 restera vigilante et n'hésitera pas à dénoncer ce qui lui apparaîtrait comme une instrumentalisation, voire un détournement de la démarche.

➤ Un certain nombre de contacts montrent que les DRAC, et notamment les Conseillers à la Musique, ont besoin d'être « remotivés » sur la pertinence des concertations territoriales, certains affirmant d'ailleurs ne pas susciter ou accompagner une telle procédure faute de financement à apporter à la démarche. (co-financement des travaux de la cellule d'appui locale par exemple).

La commission 3 souhaite qu'une initiative forte et incitative soit prise au niveau central, de même qu'il apparaît souhaitable qu'un ou deux conseillers en Région participent régulièrement à ses travaux.

➤ Il devient nécessaire qu'une large communication portant sur le CSMA, ses commissions ainsi que les travaux en cours soit réalisée à l'échelon national, tant auprès de la presse spécialisée (culturelle, musicale, collectivités, ...) qu'auprès des réseaux constitutifs.

➤ Enfin, la commission 3 a pris l'initiative de relancer (nous n'en sommes qu'aux débuts...) l'accompagnement de la réflexion sur les « annexes au document fondateur » ainsi que sur les lieux de diffusion, afin d'abonder la réflexion déclenchée par le ministère sur la circulaire SMAC. Nous souhaitons que la plénière acte le démarrage de ces nouveaux chantiers qui feront l'objet de groupes de travail transversaux ad hoc pilotés par la commission 3.

Une nouvelle phase démarre pour la commission 3 : le site internet collaboratif est désormais opérationnel (ce qui va faciliter la réflexion collective), les chantiers s'organisent sur les territoires, les demandes d'appui et de mise en cohérence commencent à remonter.

Compte tenu de tous ces éléments, et même si les premiers besoins ont reçu une réponse de la part du Ministère de la Culture (financement de la cellule d'appui, développement du site internet, prises en charge des déplacements de ses membres lorsque nécessaire, ...) la commission 3 rappelle que l'ambition du chantier nécessite que le CSMA soit à l'avenir pourvu des moyens à la hauteur des besoins qui s'exprimeront. (déplacements en région, pérennisation du financement de la cellule d'appui, remboursements de frais, lancement d'études expresses...)

Ainsi, convenablement doté, et fort de la richesse des organisations qui le constituent, le CSMA pourra-t-il jouer pleinement son rôle de force de proposition auprès du Ministre tout en accompagnant les territoires dans leurs projets de développement respectifs.

**Le CSMA sera ce que nous en feront, et ses limites ne seront que nos propres limites.**